

**Commune de  
Vigneux-Sur-Seine**



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF**

**2024**



# SOMMAIRE

- 01** Propos introductifs
- 02** Présentation générale du Budget Primitif 2024
- 03** La Section de fonctionnement
- 04** La Section d'investissement
- 05** Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024
- 06** L'évolution de la dette communale

# PROPOS INTRODUCTIFS

01

# PROPOS INTRODUCTIFS

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

(Article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales issue de l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République)

Constituant le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, le budget est un acte fondamental de la vie municipale. Il détermine pour une année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les actions et les projets décidés par le Conseil municipal. Il s'agit d'un acte de prévision, mais également un acte d'autorisation par lequel le Maire est autorisé par le Conseil municipal, à engager les dépenses et les recettes dans la limite des montants prévus au budget.

Le budget doit être voté dans le respect des principes budgétaires avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024

02

# 02 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans la stratégie financière présentée lors de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en séance du Conseil Municipal du 6 février dernier.

Il a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024, en particulier l'évolution du point d'indice et les autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, les coûts de l'énergie qui restent élevés, une inflation qui continue à peser sur les révisions de prix des marchés, et une hausse marquée des taux d'intérêts.

En dépit de ces facteurs exogènes qui influent en partie sur le budget 2024, la continuité de la stratégie financière pour remplir les objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires est traduite dans les masses budgétaires.

Les marges de manœuvre dégagées aussi bien sur la gestion de la dette que sur les recettes, ainsi que le contrôle des charges permettent à la Ville d'accroître significativement ses investissements pour gagner en attractivité.

Ainsi, l'objectif est de préserver la qualité des services publics dans un contexte de crise énergétique, économique et sociale et de garder un niveau d'épargne stable afin d'être en mesure de financer le Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et nécessaire de notre collectivité.

La construction du budget 2024 s'est également faite autour d'un principe général: celui de demander pour l'ensemble des politiques publiques une absorption de l'inflation au sein des enveloppes de crédits existantes.

Le budget présenté atteint ainsi les objectifs fixés :

**Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**  
passant de 46,615 M€ à 45,704 M€  
(-1,38% entre le BP 2023 et le BP 2024)  
avec une inflation moyenne de 3 %



**Stabilité des taux d'impositions décidés par la Ville pour la 23ème année consécutive**

# PRÉSENTATION

## 02 GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Avant de présenter en détail les différents postes de recettes et de dépenses des deux sections budgétaires et les choix politiques y afférents, il vous est proposé une synthèse des masses budgétaires.

Le budget principal s'élève globalement à 68 925 473,31 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 45 704 062,17 €.
- Section d'investissement : 23 221 411,14 €.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et recettes d'ordres, qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (par exemple, les amortissements, les provisions...)

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer, tout en participant, à l'autofinancement de l'investissement (Chapitre 021 et 023 du Budget).

Pour le Budget Primitif 2024, ce virement s'élève à environ 1,631 M€.

**UN BUDGET GLOBAL  
DE**

**68 925 473,31 €**

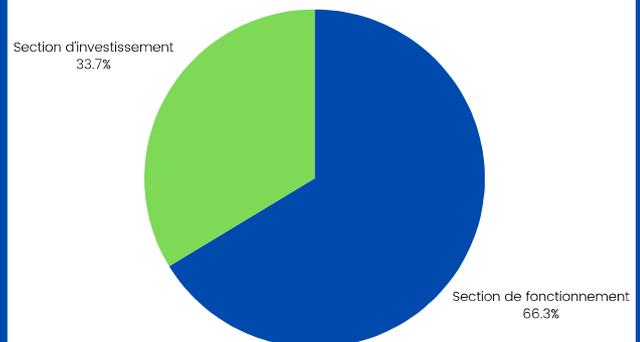
**avec**

**45 704 062, 17 €**

**EN SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

**23 221 411,14 €**

**EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT**



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

03

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 45 704 062,17 €.

Lors de la préparation budgétaire, des sessions d'arbitrage renforcées ont permis d'optimiser l'allocation des moyens, en renforçant le soutien aux actions dédiées à l'éducation, à l'enfance, aux solidarités, au sport et à la culture, tout en consolidant l'entretien du patrimoine bâti et du cadre de vie.

**Les recettes prévisionnelles de fonctionnement atteignent 44, 481 M€**

(hors excédent de fonctionnement reporté), soit en augmentation de 1, 563 M€ (+3,64 %) par rapport au Budget Primitif 2023.

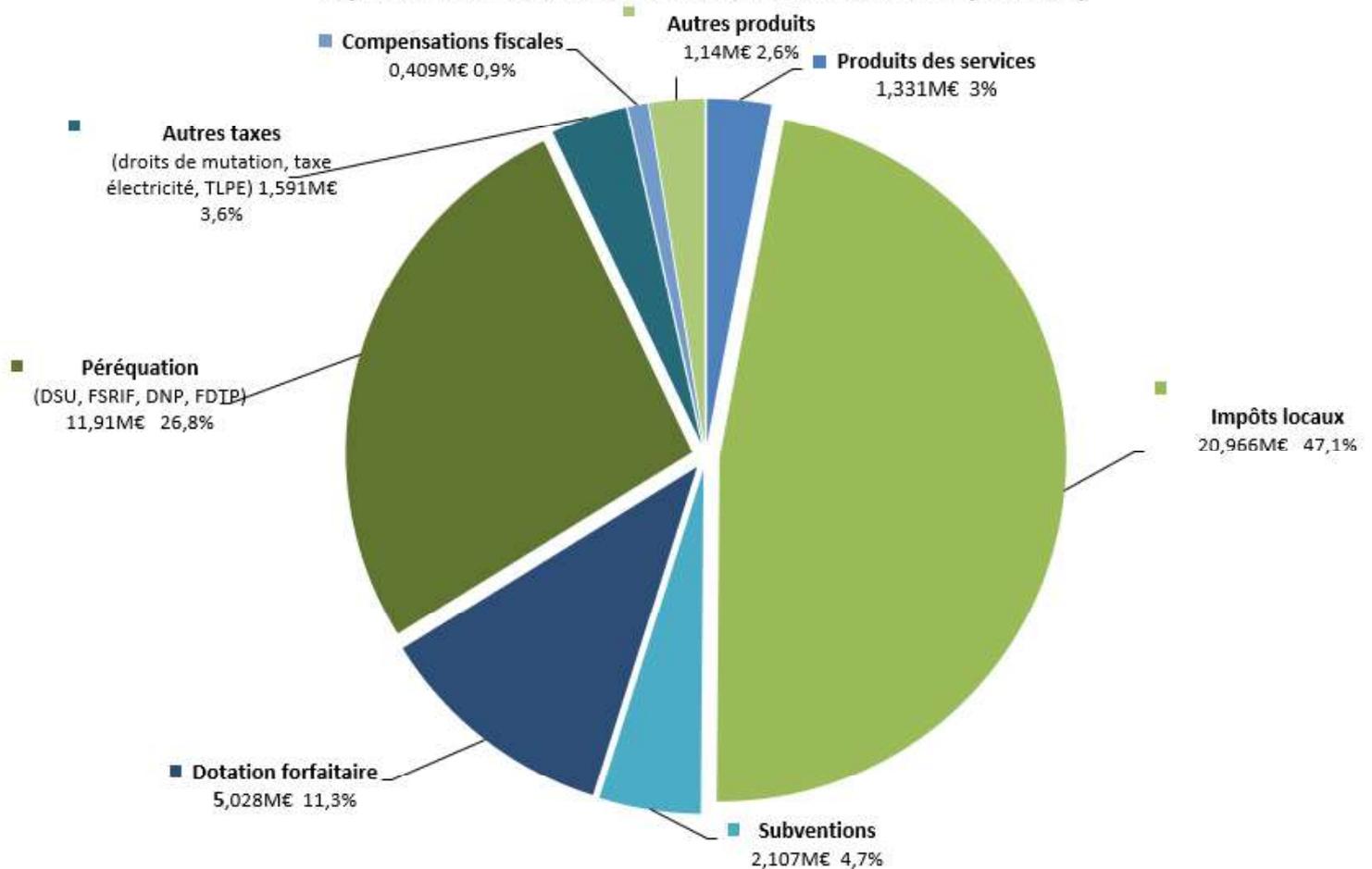
Les recettes réelles de fonctionnement se composent principalement de la fiscalité locale (22,557 M€), des dotations et participations (16,404 M€), d'autres impôts et taxes (3,284 M€) et de produits des services et des domaines (1, 331 M€). Les atténuations de charges ainsi que d'autres produits de gestions courantes s'y ajoutent également.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en % (BP24 / BP 23)
013 Atténuations de charges	72 042	129 665	54 742	55 000	65 000	18,18%
70 Produits des services	1 333 623	1 471 670	1 711 579	1 201 111	1 331 231	10,83%
73 Impôts et taxes (sauf 731)	23 224 139	23 965 859	3 421 532	3 620 000	3 284 671	-9,26%
731 Fiscalité Locale	-	-	21 962 176	21 265 538	22 557 681	6,08%
74 Dotations et participations	15 602 470	16 452 209	16 592 289	16 080 539	16 404 374	2,01%
75 Autres produits de gestion courante	351 409	333 473	1 043 545	696 538	838 165	20,33%
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>40 583 683</b>	<b>42 352 876</b>	<b>44 785 864</b>	<b>42 918 726</b>	<b>44 481 122</b>	<b>3,64%</b>
76 Autres produits financiers	15 489	-	-	-	-	
77 Produits exceptionnels	697 974	672 458	7 327	-	-	
775 Cessions patrimoniales	-	5 000	-	-	-	
<b>Recettes réelles</b>	<b>41 297 147</b>	<b>43 030 334</b>	<b>44 793 191</b>	<b>42 918 726</b>	<b>44 481 122</b>	<b>3,64%</b>
<b>Recettes d'ordre (amortissements)</b>	<b>34 083</b>	<b>10 378</b>	<b>13 019</b>	<b>250</b>	<b>2 891</b>	<b>1056,36%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 331 230</b>	<b>43 040 712</b>	<b>44 806 210</b>	<b>42 918 976</b>	<b>44 484 013</b>	<b>3,65%</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>3 573 784</b>	<b>5 677 401</b>	<b>3 438 349</b>	<b>3 424 342</b>	<b>1 220 049</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>44 905 015</b>	<b>48 718 114</b>	<b>48 244 559</b>	<b>46 343 318</b>	<b>45 704 062</b>	

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES

Répartition des recettes réelles de fonctionnement (BP 2024)



# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES

### Les atténuations de charges - Chapitre 013

**65 000€**

Elles regroupent le remboursement des assurances pour les agents non titulaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.). Elles sont prévues à hauteur de 65 000 €.

### Impôts et taxes (hors Chapitre 731) - Chapitre 73

**3 284 671€**

Depuis le passage à l'instruction comptable M57, ce chapitre n'est constitué que des recettes perçues au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.). Ces recettes sont prévues en légère diminution de 4%.

### Les produits des services et du domaine - Chapitre 70

**1 331 231€**

Ne représentant que 3 % des recettes réelles de fonctionnement perçues par la Ville, ces produits sont constitués principalement de recettes de prestations rendues aux usagers en fonction des tarifs actuellement pratiqués, mais aussi des refacturations demandées aux budgets du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), du Service d'Aide à Domicile (S.A.A.D.), de la Résidence pour Personnes Âgées (R.P.A.) et du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.), dans le cadre de prestations effectuées pour compte d'autrui (mise à disposition de personnel, prise en charge de factures de fluides...).

En 2024, ces produits sont prévus en augmentation de 10,83% par rapport au BP 2023.

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES

### Fiscalité locale - Chapitre 731

**22 557 681€**

Créé lors du passage à l'instruction comptable M57 en 2023, ce chapitre regroupe les principales ressources de la Ville et devrait augmenter de 6,08% par rapport au Budget Primitif 2023.

Les produits issus des impôts locaux sont prévus à hauteur de 20 966 M€. Ils représentent 47,1 % de nos recettes réelles et comprennent:

- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale et départementale réunies) (T.F.P.B.)
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B)
- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (T.H.R.S.)
- Le versement d'une compensation venant combler l'écart négatif entre la part de T.F.P.B. départementale transférée à la Ville et la Taxe d'Habitation sur les résidences principales supprimée en 2021.

Le taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties présenté dans ce budget sera égal à 35,71 % tandis que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est proposé à 21,48 %.

Les autres produits fiscaux issus de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) et des droits de mutation (D.M.T.O) restent relativement stables à hauteur de 1,591 M€.

A noter que la notification des informations fiscales nécessaires à l'équilibre du budget parvenant aux collectivités locales mi-mars, soit après l'élaboration du budget primitif, une décision modificative du budget primitif sera prise ultérieurement, afin d'intégrer les bases fiscales communiquées par les services fiscaux et le produit fiscal en résultant.

### Les dotations, participations et subventions - Chapitre 74

**16 404 000€**

Constituant la deuxième ressource de la Ville, les dotations, participations et subventions sont prévues en légère augmentation en 2024 par rapport au Budget Primitif de l'année dernière.

Ces recettes sont réparties comme suit:

#### La Dotation de solidarité Urbaine:

**6,88 M€**

Principale dotation de péréquation, elle est prévue en augmentation de 2% pour 2024.

#### La Dotation nationale de péréquation: 1,162 M€

Par prudence et au vu de l'évolution de ces dernières années, cette recette est prévue en baisse.

#### Le Fonds départemental de péréquation: 628 K€

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES

### La Dotation forfaitaire: 5,028 M€

Niveau stable depuis la fin de la ponction pour le redressement des comptes publics

-

### Les Subventions de fonctionnement: 2,107 M€

Ces subventions concernent prioritairement les activités dédiées à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, dont près de 1, 946 M€ seront versés par la CAF.

### Des dotations de péréquations représentant 26,78% des recettes réelles de fonctionnement

Au titre des fonds de péréquation, la Ville prévoit donc en 2024 de percevoir près de 11,910 M€ contre 11,935 M€ en 2023.

La péréquation 2024 devrait donc diminuer de 0,21 %, soit -24K € après avoir connu une progression de 1,5 % (165 K€) en 2023, 0 % en 2022 et -0,5 % en 2021, venant ainsi confirmer le ralentissement pérenne de sa croissance sur les dernières années.

Le chapitre 74 comprend également des compensations fiscales versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national et venant diminuer le produit des impôts locaux perçus.

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation, ces compensations ne concerneront que la taxe foncière et sont prévues à hauteur de 409 K€ en 2024 dans l'attente de leur notification.

### Les autres produits de gestion courante - Chapitre 75 838 165 €

Elles sont principalement composés des loyers perçus par la Ville au titre de la gestion de son patrimoine et de certaines redevances liées aux délégations de service public tels que la restauration scolaire. Ces produits devraient augmenter de 20,33 % notamment en raison du recouvrement d'une recette d'affermage due au titre des années 2018 à 2023.

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES DÉPENSES

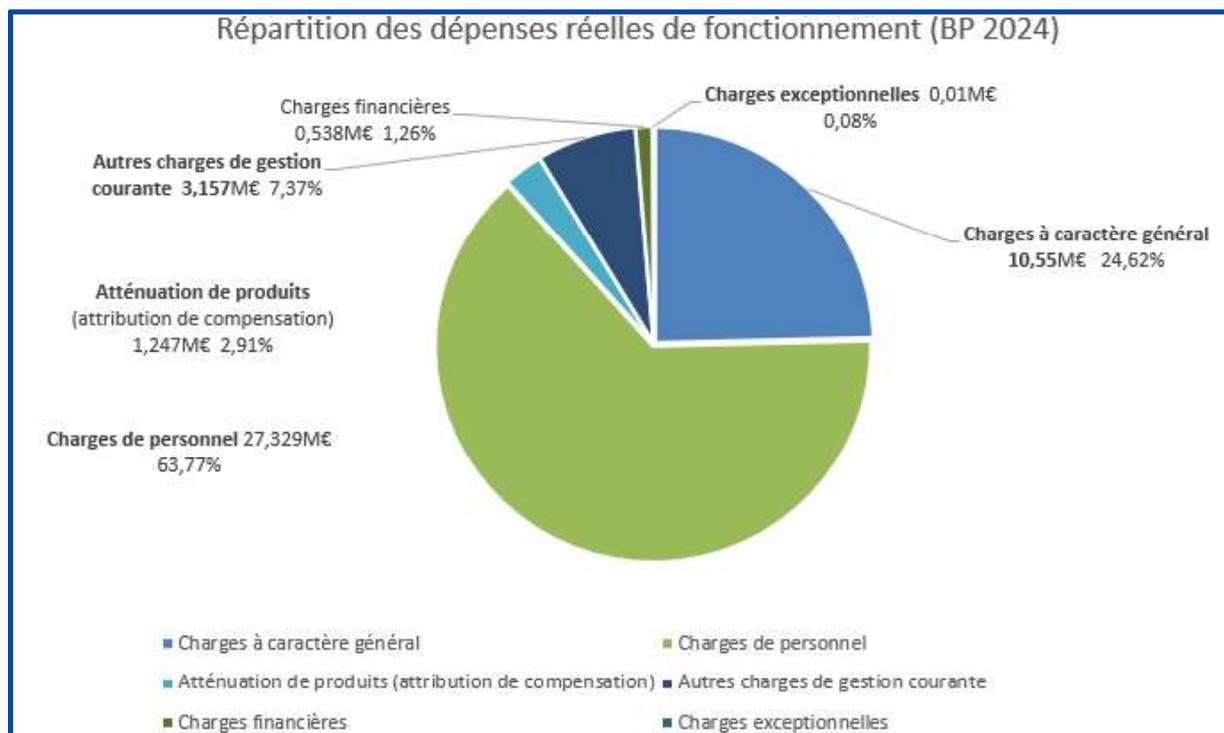
Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement atteignent

**45,704 M€**

soit -1,38% dont 42,862 M€ de dépenses réelles et 2,841 M€ de dépenses d'ordres

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent principalement entre les dépenses dédiées aux charges à caractère général (10,555 M€) les charges de personnel (27,329 M€) les autres charges de gestion courante (3,157 M€).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en % (BP24 / BP 23)
011 Charges à caractère général	7 477 687	8 559 235	9 257 688	10 493 904	10 555 803	0,59%
012 Charges de personnel	24 120 198	25 224 261	26 122 390	26 360 090	27 329 310	3,68%
014 Atténuations de produits	1 699 743	1 773 238	1 263 787	1 263 787	1 246 867	-1,34%
65 Autres charges de gestion courante	2 628 874	2 969 583	2 691 506	2 729 574	3 157 279	15,67%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>35 926 501</b>	<b>38 526 317</b>	<b>39 335 372</b>	<b>40 847 355</b>	<b>42 289 259</b>	<b>3,53%</b>
66 Charges financières	512 625	469 852	538 047	558 397	538 352	-3,59%
67 Charges spécifiques	301 433	35 118	982	30 000	35 000	16,67%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>36 740 559</b>	<b>39 031 287</b>	<b>39 874 401</b>	<b>41 435 753</b>	<b>42 862 611</b>	<b>3,44%</b>
<b>Dépenses d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement)</b>	<b>5 635 050</b>	<b>766 589</b>	<b>743 951</b>	<b>4 907 565</b>	<b>2 841 451</b>	<b>-42,10%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 375 609</b>	<b>39 797 876</b>	<b>40 618 352</b>	<b>46 343 318</b>	<b>45 704 062</b>	<b>-1,38%</b>



# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES DÉPENSES

### Les charges à caractère général – Chapitre 011

**10 555 802,72 €**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux.

**Les charges à caractère général représentent 24,61% des dépenses de fonctionnement**

Contenues sur les dernières années grâce à des efforts de gestion et de rationalisation des dépenses sur la plupart des secteurs, ces dépenses ont augmenté de 1,476 M€ en 2023 suite à l'hyperinflation des dépenses énergétiques et augmentent à nouveau en 2024 de 0,53%. En plus de l'évolution continue de l'inflation, la signature de nouveaux marchés dont les prix sont supérieurs aux marchés antérieurs impacte le montant de ces dépenses.

### Les charges de personnel – Chapitre 012

**27 329 310 €**

Principale dépense de fonctionnement, elles sont prévues en augmentation de 3,69 % en 2024 par rapport au BP 2023 en raison de:

- L'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique de 1.5 % au 1er juillet 2023, entraînant une augmentation de la masse salariale de 342 857 € en année pleine.

- La réforme de certaines grilles de rémunération au 1er juillet 2023 (107 142 €) et l'attribution de 5 points de rémunération supplémentaires à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 (+310 000 €).
- L'augmentation du SMIC
- La valorisation de la technicité, les avancements d'échelon et de grade ou les promotions internes des agents (glissement vieillesse technicité) représentent une augmentation de 120 000 €.
- Les mesures prises en faveur d'un meilleur remboursement des frais de transport domicile-travail (de 50 % à 75 %) entraînent une augmentation de 7 500 €.
- L'augmentation de 1 % des cotisations retraite (CNRACL): + 110 000 €
- 95 000 € sont dédiés aux revalorisations du régime indemnitaire des agents de la collectivité.
- 285 000 € sont budgétés pour des remplacements suite à l'absence d'agents indisponibles (maladie, maternité...) afin de garantir la continuité de service public.

Soit des augmentations de près de 1 377 500 € s'ajoutant à l'impact des postes existants.

**Les charges de personnel représentent 63,77% des dépenses de fonctionnement**

# 03 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES DÉPENSES

Pour rappel, le ROB a présenté le détail des augmentations de la masse salariale en 2024:



### Les atténuations de produits - Chapitre 014

**1 246 867 €**

Constituées par le versement à la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres-Val de Seine d'une attribution de compensation des charges transférées, les dépenses de ce chapitre sont prévues en diminution par rapport à 2023: (1,263 M€).

### Les autres charges de gestion courante - Chapitre 65

**3 157 279, 15 €**

Ces dépenses représentent 7,1 % de nos dépenses réelles de fonctionnement et sont constituées principalement des dépenses suivantes:

- La subvention du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour 1,593 M€
- La contribution à la base de loisirs du port aux Cerises (101 K€)
- La compensation des tarifs sociaux, qui sont en augmentation par rapport au Budget Primitif 2023 (794 K€)
- Les indemnités, frais de mission, formation et cotisation des élus (388 K€)
- Les subventions versées aux associations (240 K€)
- Les créances admises en non-valeur (14 K€)

### Les charges financières - Chapitre 66

**538 352 €**

Ces dépenses apparaissent en diminution pour l'année 2024. Elles représentent tout de même 1,21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### Les charges spécifiques - Chapitre 67

**35 000 €**

Prévues en augmentation de 5 000 € par rapport au Budget Primitif 2023, les charges spécifiques répondent à la nécessité d'annuler des titres émis sur l'exercice antérieur.

# D'INVESTISSEMENT LA SECTION

# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES DÉPENSES

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 221 411,14 €.

Lors de la préparation budgétaire, des sessions d'arbitrage ont permis de prioriser les investissements incontournables pour l'année 2024.

**Les dépenses d'investissement atteignent 13,968 M€**

hors restes à réaliser et déficit d'investissement reporté, dont 13, 965 M€ de dépenses réelles et 2,89 k€ de dépenses d'ordres.

Les dépenses réelles d'investissements se répartissent entre les dépenses d'équipements (10,244 M€), le remboursement en capital de la dette (3,277 M€), les autres immobilisations financières (0,414 M€) et le remboursement prévisionnel de taxe d'aménagement (29 k€).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en % (BP24 / BP23)
20 Immobilisations incorporelles	144 366	104 694	252 482	429 011	357 140	-16,75%
204 Subventions d'équipement	-	-		-		#DIV/0!
21 Immobilisations corporelles	631 534	3 536 749	2 665 600	5 716 709	9 134 073	59,78%
23 Immobilisations en cours	4 757 942	699 522	405 823	2 329 891	752 952	-67,68%
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 533 842</b>	<b>4 340 965</b>	<b>3 323 905</b>	<b>8 475 612</b>	<b>10 244 165</b>	<b>20,87%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	250 682	-		50 000	29 000	-42,00%
13 Subventions d'investissement	-	-		-		#DIV/0!
16 Emprunts et dettes	3 503 100	2 816 118	2 972 881	3 045 527	3 277 475	7,62%
27 Autres immobilisations financières	700	0		414 500	414 500	0,00%
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>3 754 482</b>	<b>2 816 118</b>	<b>2 972 881</b>	<b>3 510 027</b>	<b>3 720 975</b>	<b>6,01%</b>
Dépenses d'ordre (Amortissement)	34 083	10 378	31 256	250	2 891	1056,36%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 322 407</b>	<b>7 167 461</b>	<b>6 328 041</b>	<b>11 985 889</b>	<b>13 968 031</b>	<b>16,54%</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>4 057 440</b>	<b>6 618 595</b>	<b>7 964 625</b>	<b>7 964 625</b>	<b>3 607 730</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>947 599</b>	<b>954 091</b>	<b>5 645 651</b>	<b>954 091</b>	<b>5 645 651</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 327 447</b>	<b>14 740 148</b>	<b>19 938 317</b>	<b>20 904 605</b>	<b>23 221 411</b>	

# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES DÉPENSES

### Les dépenses d'équipements - Chapitre 20 à 23

10 244 165 €

Les dépenses d'équipements comprennent les travaux à réaliser, les frais d'études ainsi que les acquisitions mobilières et immobilières. Les investissements projetés en 2024 restent concentrés essentiellement sur des secteurs prioritaires tels que l'aménagement des espaces publics, la voirie, l'éducation, le sport, les projets patrimoniaux, le maintien en état de notre patrimoine, ... La politique d'investissements 2024 (hors investissement 2023 reportés en 2024) est donc projetée comme suit:

### Les Projets Patrimoniaux

Réhabilitation de  
l'Hôtel de Ville : 622 K€



Les crédits dédiés à la rénovation de notre patrimoine bâti sont projetés à 978 K€ dont :

- 245 000 € pour la réhabilitation du Service Éducation - Enfance
- 310 000 € pour l'isolation thermique de la Mairie Annexe
- 180 000 € pour la réhabilitation de l'ascenseur de la Mairie annexe



Extension du Château des Acacias :  
47 215 €



# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES DÉPENSES

### Les dépenses d'équipements - Chapitre 20 à 23

#### Voirie et Espaces Publics

Les opérations de voirie sont projetées à 1 553 K€ avec la réfection des voies ou de portions des voies suivantes:

- Rue Alexandre Dumas : 656 000 €
- Rue La Fontaine : 575 000 €
- Rue Pierre Brossolette : 272 000 €
- Autres opérations de voiries : 50 000 €

Sont également prévus la rénovation du dispositif de vidéoprotection (540 K€), la rénovation du réseau d'éclairage public et des carrefours à feu (575 K€) ainsi que l'aménagement des espaces verts (201 K€).

#### Éducation

3, 214 M€ dédiés aux travaux au sein des écoles



35 K€ pour les travaux au sein des crèches

#### Sport

Des améliorations dans le secteur sportif sont prévues, notamment pour le Gymnase Brassens (146 k€), le Gymnase Pardoux (137 k€) ainsi que la réfection des tennis extérieurs (190K€)

#### Autres dépenses

1, 251 M€ sont prévues au titre de l'acquisition d'équipements informatiques et de mobiliers pour les services municipaux.

# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement énumérées restent pour leurs parts soumises aux conditions d'avancement réelles des opérations. Ainsi, une partie des dépenses qui seront réalisées en 2024 proviendront des dépenses engagées en 2023 et dont le paiement interviendra en 2024 (restes à réaliser). De même, certaines dépenses qui seront inscrites au budget primitif 2024 et engagées en 2024 ne seront payées qu'à compter de 2025.

### Dettes – Chapitre 16

**3 277 475 €**

Il s'agit ici principalement du remboursement de la dette en capital afin d'honorer l'annuité de la dette de 3 026 475 € en 2024. Ce montant intègre 250 K€ de remboursement supplémentaire afin d'anticiper la signature d'un contrat d'emprunt sur l'année 2024.

### Autres immobilisations financières – Chapitre 27

**414 500 €**

Ces dépenses concernent tout particulièrement la participation financière de la commune au programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (P.R.I.R.) du 8 mai 1945 (370 K€) et de la Prairie de l'Oly- Place du Soleil (43,8K€).

Les dépenses financières représentent donc au total 3,691 M€;

Enfin, compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2023 au Budget Primitif, des restes à réaliser issus de cet exercice sont intégrés à hauteur de 5, 645 M€, ainsi que le déficit cumulé de la section d'investissement en 2023 pour 3,607 M€.

# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES RECETTES

### Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent

# 20,374 M€

(hors restes à réaliser), dont 17,533 M€ de recettes réelles et 2,841 M€ de recettes d'ordres.

Outre la capacité d'autofinancement, d'autres ressources sont affectées au financement des dépenses d'équipement en section d'investissement. Il s'agit notamment des subventions affectées à des dépenses d'investissement, du reversement du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) relatif aux opérations réalisées sur l'exercice de 2022 et de la taxe d'aménagement.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en % (BP24/ BP23)
13 Subventions d'investissement	3 565 232	1 467 577	725 884	1 758 697	1 140 297	-35,16%
16 Emprunts et dettes	4 301 938	2 400 000	1 000 000	3 587 999	8 284 443	130,89%
Autres recettes						#DIV/0!
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>7 867 170</b>	<b>3 867 577</b>	<b>1 725 884</b>	<b>5 346 696</b>	<b>9 424 740</b>	<b>76,27%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	175 733	1 882 851	2 716 066	1 731 127	1 702 000	-1,68%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 912 568	1 708 083	5 480 799	5 480 799	6 405 928	16,88%
165 Dépôts et cautionnements reçus	-	1 590	-	500	500	0,00%
024 Cessions	-	-	-	-	-	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>5 088 301</b>	<b>3 592 524</b>	<b>8 196 866</b>	<b>7 212 426</b>	<b>8 108 428</b>	<b>12,42%</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>12 955 471</b>	<b>7 460 101</b>	<b>9 922 750</b>	<b>12 559 122</b>	<b>17 533 168</b>	<b>1056,36%</b>
Recettes d'ordre	778 700	766 589	762 187	4 907 565	2 840 791	25,14%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 734 171</b>	<b>8 226 690</b>	<b>10 684 936</b>	<b>17 466 688</b>	<b>20 373 959</b>	<b>16,64%</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>5 858 111</b>	<b>3 437 917</b>	<b>2 847 452</b>	<b>3 437 917</b>	<b>2 847 452</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 592 281</b>	<b>11 664 607</b>	<b>13 532 389</b>	<b>20 904 605</b>	<b>23 221 411</b>	

# 04 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES RECETTES

### Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10

**8 107 928 €**

Le chapitre 10 recoupe les recettes issues de la taxe d'aménagement (15 k€) ainsi que du remboursement partiel de la TVA payée sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2022 par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) pour un montant de 1,687 M€.

Y est également inscrit l'excédent de fonctionnement capitalisé (6,405 M€) qui sert à couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement 2023 compte tenu de l'intégration, comme chaque année, des résultats de l'année précédente, dès le vote du budget primitif.

### Emprunts – Chapitre 16

**8 284 443€**

Principale ressource d'investissement, en 2024, notre emprunt d'équilibre se situe à 8,283 M€ (niveau supérieur à celui prévu au BP 2023). Toutefois, l'emprunt ne sera mobilisé qu'en fonction de notre besoin réel de financement, qui dépend étroitement de l'avancée du programme d'équipement.

### Les subventions d'investissement – Chapitre 13

**1 140 297 €**

En 2024, la Ville prévoit de recevoir 1,140M€ de subventions d'investissement de la part de différents partenaires. Il s'agit des subventions notifiées et dont la réalisation des projets permettra le versement. On y retrouve notamment:

- Deux subventions versées par la Région suite à la signature du Contrat d'Aménagement régional en vue de :
  - La rénovation de l'Hôtel de Ville (325 k€)
  - La rénovation du groupe Scolaire Pasteur (521 k€)
- Une subvention issue du Fonds Vert pour la Rénovation énergétique de la mairie annexe d'un montant de 152 k€
- Une subvention du programme Santé pour les Terrains de sport d'un montant de 40 427 € afin de promouvoir la pratique d'activités physiques et à améliorer les conditions générales des équipements sportifs.
- Autres recettes d'investissements: 102 k€

Au titre de la recherche de financement, il est à noter que d'autres subventions seront sollicités tout au long de l'année (Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Dotation Politique de la Ville, Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance...).

# AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET 2024

# 05 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de Budget Primitif 2024 prévoit une reprise anticipée des résultats 2023, dont les résultats sont attestés par le comptable en annexe du budget primitif. Ainsi, l'excédent 2023 constaté en section de fonctionnement (8,905 M€) sera repris de la façon suivante au budget 2024:

- 1,220 M€ en recettes de fonctionnement au chapitre 002.
- 6,405 M€ affectés à la section d'investissement en recettes au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement hors restes à réaliser (3,607 M€)

## Les restes à réaliser en recettes d'investissement

Au titre de l'intégration anticipée des résultats 2023 au Budget Primitif, des restes à réaliser en recettes d'investissement sont budgétés à hauteur de 2,847 M€. Il s'agit de subventions départementales et régionales principalement.

## Les restes à réaliser en dépenses d'investissement

De la même manière, les restes à réaliser sont repris concernant les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 5,645 M€.

# L'ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

06

# 06

# L'ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

## Les emprunts réalisés sur l'exercice 2023

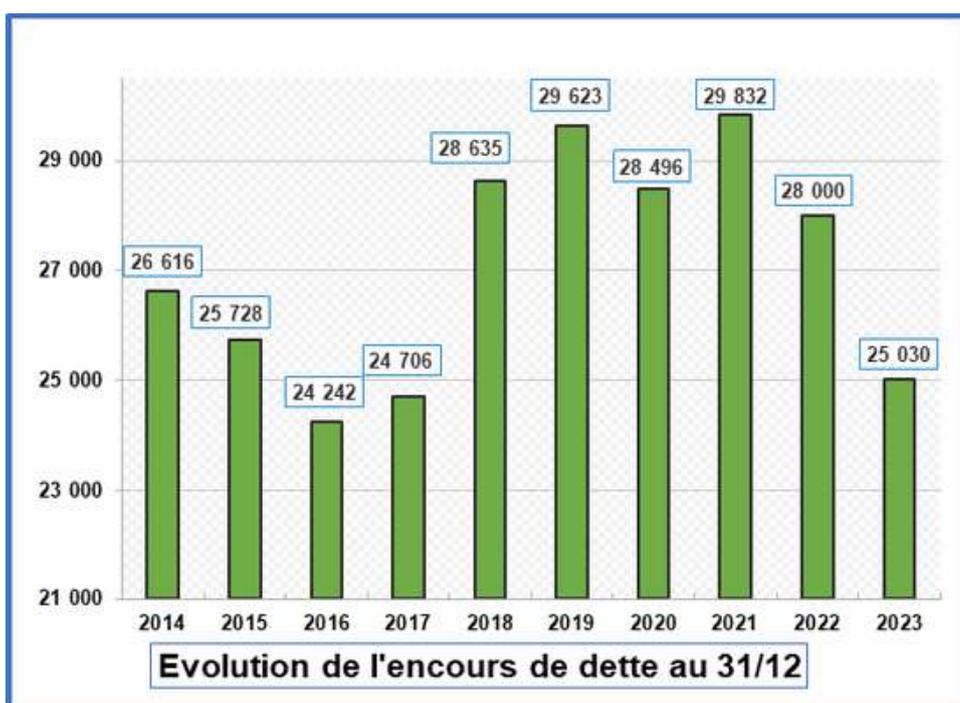
Au cours de l'année 2023, la Ville de Vigneux-Sur-Seine n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer son programme d'investissement.

L'endettement a donc diminué de manière importante. En effet, le montant du capital de la dette remboursée en 2023 s'est élevé à 2 972 880,64 € et est prévu à hauteur de 3 026 475 € pour l'année 2024.

Il est nécessaire de rappeler que ce montant doit être couvert par le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ainsi que les ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts selon l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales.

Un montant supplémentaire de 250 k€ est par ailleurs inscrit pour rembourser les emprunts éventuels qui seront contractés au cours de l'exercice 2024 pour financer le programme d'investissement.

## L'encours de dette



L'encours de dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 s'établissait à 24 979 086,64 €.

# 06

# L'ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

## La structure de la dette de la Commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2024

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, l'encours de dette se répartit en 32 contrats d'emprunt. 98 % de l'encours est classé 1A, soit la meilleure note possible selon la charte Gissler.

La ville ne possède que 18 % de sa dette à taux variable. Aucune opération de refinancement ou de renégociation n'est menée depuis plusieurs années compte tenu d'un encours de dette majoritairement à taux fixe.

